

# Audit de suivi de la mise en œuvre des principales recommandations

## Office fédéral des constructions et de la logistique

### L'essentiel en bref

---

Entre 2015 et 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé trois audits auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), qui ont débouché sur diverses recommandations. Mi-2020, le CDF a vérifié l'état d'avancement de quatre recommandations que l'OFCL avait déclarées comme mises en œuvre. Les recommandations concernaient la délégation des acquisitions par les services d'achat centraux de la Confédération, la planification des centres fédéraux pour requérants d'asile et la construction d'un autre bâtiment administratif sur le site du Guisanplatz 1, à Berne.

Le CDF a constaté que l'OFCL a mis en œuvre les quatre recommandations, qui peuvent donc être classées. Le présent rapport ne traite que de l'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations. Les informations concernant le contexte, les risques et les résultats des audits figurent dans les rapports d'audit publiés<sup>1</sup>.

**Texte original en allemand**

---

<sup>1</sup> Les rapports d'audit « Mise en œuvre des directives des offices transversaux » (PA 15318), « Audit de construction des centres d'accueil pour réfugiés » (PA 17377) et « Audit de construction, Guisanplatz 1, Berne » (PA 16515) sont disponibles sur le site Internet du CDF ([www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch)).